

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 13 avril 2012

DÉLIBÉRATION N° CG-2012/04/13-0/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

51053719

Acte Certifié exécutoire

Procès-verbaux, Décisions du Président, Divers

Envoi Préfecture : 17/04/2012
Réception Préfet : 17/04/2012
Publication RAAD : 17/04/2012

OBJET : Modification de la représentation du Conseil général au sein du Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion (SMEAG) de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi.

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil général de désigner les Conseillers généraux qui le représenteront au sein de divers organismes et commissions internes ou externes au Département.

Dans la mesure où M. Jean-François ROBINET a démissionné de sa fonction de représentant du Conseil général au sein du SMEAG de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, il convient de procéder à son remplacement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération n° 0/04 du Conseil général du 15 avril 2011, procédant notamment à la désignation de Messieurs Jean DEY, Michel BENARD et Jean-François ROBINET, en tant que représentants du Conseil général au sein du Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi,

VU le courrier de Mme Nicole DELPORTE, Présidente du Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, en date du 10 janvier 2012, sollicitant une nouvelle désignation d'un Conseiller général pour représenter le Département de Seine-et-Marne au SMEAG de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, suite à la démission de M. Jean-François ROBINET,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération susvisée du Conseil général du 15 avril 2011 en ce qu'elle procédait à la désignation de Monsieur Jean-François ROBINET en tant que représentant du Conseil général au sein du SMEAG de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi.

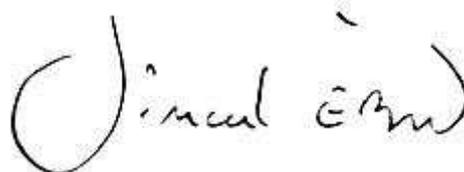
Article 2 : De désigner Monsieur Léo AIELLO pour représenter le Conseil général de Seine-et-Marne au sein du SMEAG de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, en lieu et place de Monsieur Jean-François ROBINET.

Article 3 : que les autres dispositions de la délibération susvisée du 15 avril 2011 demeurent inchangées. Ainsi la représentation du Conseil général au sein du SMEAG de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi s'établit désormais de la façon suivante :

- M. Jean DEY,
- M. Michel BENARD,
- M. Léo AIELLO.

Adopté à l'unanimité

Vincent ÉBLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne